



BANQUE ALIMENTAIRE **de Paris et d'Île de France**

15, avenue Jeanne d'Arc - 94117 ARCUEIL Cedex - Tel : 01 47 35 92 02 - Fax : 01 47 35 18 83
e-mail : bapif@wanadoo.fr web : www.bapif.fr

CHARTRE DU BENEVOLE **Banque Alimentaire de Paris et d'Île de France**

L'esprit de notre action :

« Ensemble aidons l'homme à se restaurer »

Les Banques Alimentaires fondent leur action sur les valeurs du Don et du Partage :

- Elles oeuvrent sans a priori politique, idéologique ou religieux.
- Elles sont au service des associations et des organismes sociaux partenaires à qui elles distribuent des produits alimentaires au profit des plus démunis.

Les engagements du bénévole :

1 – Respect et solidarité envers toutes les associations partenaires

Chaque bénévole s'engage à servir de façon équitable toutes les associations partenaires, sans discrimination d'aucune sorte.

Il est attentif à leurs problèmes et fait remonter l'information concernant leurs besoins.

2 – Un engagement responsable

Le bénévole s'engage à travailler de façon régulière et professionnelle.

Il s'engage notamment à respecter toutes les obligations réglementaires : sécurité, hygiène, ...

3 – Un bénévolat sans profit direct

Le bénévole est là pour servir et non pour se servir. Il se refuse à prélever de la nourriture à sa propre initiative.